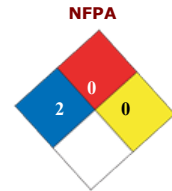


FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ

SECTION 1 : IDENTIFICATION

Nom du produit: SherCrete Vertical/Overhead Mortar
Code de produit: 81402
Numéro de fiche signalétique du fabricant: 81402
Utilisations autorisées/restreintes du produit : Mortier de réparation de base cimentaire modifié avec polymères et inhibiteur de corrosion
Nom du fabricant: Sto Corp.
Adresse: 6175 Riverside Drive, SW
 Atlanta, Georgia 30331
Téléphone pour informations générales: (404) 346-3666
Téléphone pour urgences: (800) 424-9300
Fiche signalétique créée le: Mars 03, 2014
Fiche signalétique révisée le: Mars 03, 2014
Format de fiche signalétique:



HMIS	
Danger pour la santé selon	2
Danger d'incendie	0
Réactivité	0
Protection personnelle	X

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES RISQUE(S)

Pictogrammes GHS:



Classe GHS: Lésion oculaire, catégorie 1
 Irritant cutané, catégorie 2
 Sensibilisant cutané, catégorie 1
 Toxicité spécifique sur les organes cibles, catégorie 1
 Toxicité aiguë par inhalation, catégorie 4

Mention de danger: Provoque des dommages oculaires graves
 Provoque des irritations cutanées
 Peut causer une réaction cutanée allergique
 Peut causer une irritation respiratoire
 Une exposition prolongée ou répétée peut causer des lésions aux organes
 Nocif si inhalé

Conseils de prudence: Éviter d'inhalier les vapeurs, les gouttelettes en suspension, les émanations gazeuses, les particules en aérosol et les poussières de ce produit.
 Porter des vêtements protecteurs appropriés, avec des gants et une protection pour les yeux et le visage.
 Se laver soigneusement les mains après avoir manipulé le produit.
 Ranger dans un lieu fermé à clé.
 EN CAS DE CONTACT OCULAIRE : Rincer délicatement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Si la personne porte des verres de contact, les enlever si ce n'est pas difficile, puis continuer à rincer.
 Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
 EN CAS DE CONTACT CUTANÉ : Laver soigneusement avec de l'eau et du savon.
 Si une irritation cutanée ou des rougeurs se développent : consulter un médecin ou du personnel médical qualifié.
 EN CAS D'INHALATION : Conduire la victime à l'air frais et l'installer dans une position de repos confortable.
 Si la victime se sent mal, appeler un médecin ou un centre antipoison.
 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
 Les vêtements de travail souillés ne doivent pas sortir du lieu de travail.
 Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien aéré.
 Ranger dans un lieu fermé à clé.
 Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations municipales, provinciales et fédérales.

Aperçu des procédures d'urgence: Irritant.

Voie d'exposition: Yeux. Peau. Inhalation. Ingestion.

Effets potentiels sur la santé:

Yeux: Peut causer une irritation, des brûlures et des lésions permanentes aux tissus.

Peau: Peut causer une irritation, une peau sèche, des rougeurs, une gêne et/ou des brûlures.

Inhalation:	Une inhalation prolongée ou répétée peut causer des dommages aux poumons. Une inhalation prolongée et répétée de silice cristalline respirable peut causer une silicose, laquelle est une maladie pulmonaire chronique caractérisée par une fibrose et une cicatrisation des tissus pulmonaires causant une diminution des fonctions pulmonaires, des essoufflements, des sifflements, de la toux et des expectorations.
Ingestion:	Peut causer une irritation. Une ingestion en grande quantité peut causer des lésions.
Signes/symptômes:	Le produit est alcalin lorsqu'il est mouillé; une exposition excessive et prolongée peut causer une irritation grave, des brûlures et des lésions permanentes aux tissus
Aggravation des conditions préexistantes:	Risque d'aggraver des troubles respiratoires, allergies, eczéma ou conditions cutanées pre-existants.

SECTION 3 : COMPOSITION, INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom Chimique	CAS#	Pourcentage de l'ingrédient	EC Num.
Crystalline silica (Quartz)	14808-60-7	30 - 60 par poids	
Portland cement	65997-15-1	10 - 30 par poids	
Calcium aluminate cement	65997-16-2	1 - 5 par poids	
Ethylene vinyl acetate copolymer	24937-78-8	1 - 5 par poids	
Aluminum Silicate	1302-76-7	1 - 5 par poids	
Anhydrite Calcium Sulfate	14798-04-0	1 - 5 par poids	
Calcium sulfate	7778-18-9	1 - 5 par poids	
Silicon dioxide amorphous	69012-64-2	1 - 5 par poids	

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS:

Contact oculaire:	Rincer immédiatement les yeux sous un jet d'eau abondant pendant au moins 15-20 minutes. Séparer les paupières avec les doigts pour garantir un bon rinçage des yeux. Consulter immédiatement un médecin.
Contact cutané:	Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau savonneuse pendant 15 à 20 minutes, tout en retirant les vêtements et les chaussures contaminés. Contacter un médecin si l'irritation se développe ou persiste.
Inhalation:	En cas d'inhalation, faire sortir la victime à l'air frais. Si elle ne respire pas, lui administrer une respiration artificielle ou de l'oxygène par un personnel qualifié. Contacter immédiatement un médecin.
Ingestion:	En cas d'ingestion, NE PAS provoquer de vomissements. Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne qui aurait perdu connaissance.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Inflammabilité:	Ininflammable.
Point d'éclair:	Aucune information
Méthode de point d'éclair :	Aucune donnée disponible.
Température d'auto-inflammation:	Aucune donnée disponible.
Limite inférieure d'inflammabilité/explosion:	Aucune donnée disponible.
Limite supérieure d'inflammabilité/explosion:	Aucune donnée disponible.
Agent extincteur:	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin
Équipement protecteur:	De même que dans tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome par pression, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent) et un équipement de protection complet.
Sous-produits de combustion dangereux:	Des oxydes de carbone, des oxydes d'azote et d'autres substances organiques peuvent se former.

Cotes NFPA:

Santé selon NFPA:	2
Inflammabilité selon NFPA:	0
Réactivité selon NFPA:	0
Autre selon NFPA:	

SECTION 6 : MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions personnelles:	Utiliser un équipement de protection individuel tel qu'il l'est indiqué en section 8. Évacuer le secteur, puis empêcher les personnes non essentielles et non protégées d'entrer dans la zone contaminée.
Précautions environnementales:	Éviter toute décharge dans les égouts pluviaux, les fossés et les voies d'eau.
Méthodes d'endiguement:	Contenir le déversement avec un matériau absorbant inerte comme de la terre, du sable ou un absorbant pour huile.
Méthodes de nettoyage:	Absorber tout déversement à l'aide d'un matériau inerte (comme du sable sec ou de la terre par exemple), puis placer dans un récipient pour déchets chimiques. Fournir une aération. Nettoyer immédiatement tout déversement en respectant les précautions listées dans la section concernant l'équipement de protection.

SECTION 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manutention:	Utiliser avec une aération adéquate. Éviter de respirer des vapeurs et tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
Entreposage:	Stocker dans un endroit frais, sec et bien aéré, à bonne distance des sources de chaleur et des matériaux incompatibles. Garder le récipient hermétiquement fermé entre les utilisations.
Habitudes de travail:	De bonnes pratiques de laboratoire doivent être appliquées lors de toute manipulation de produits chimiques. Les installations entreposant ou utilisant ce matériau doivent être équipées d'un bassin lave-yeux et d'une douche de décontamination.
Procédures pour manipulations spéciales:	Matériau devenant alcalin après un mélange avec de l'eau. Faire preuve de prudence et porter les équipements de protection appropriés.
Habitudes d'hygiène:	Bien se laver après toute manipulation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Éviter toute inhalation de vapeur ou de brouillard.

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE - DIRECTIVES D'EXPOSITION

Mesures d'ingénierie:	Une bonne aération générale devrait être suffisante pour contrôler les niveaux aérogènes. Autrement, utiliser les dispositifs appropriés de sécurité intégrée (espaces clos de procédé, système de ventilation locale et autres moyens techniques, notamment une enceinte de biosécurité ou une hotte d'aspiration biologique) pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées.
Protection des yeux/du visage:	Porter des lunettes de protection appropriées ou des lunettes anti-éclaboussures tel qu'il l'est décrit dans 29 CFR 1910.133, réglementation sur la protection des yeux et du visage OSHA ou la norme européenne EN 166.
Description de la protection cutanée:	Il est recommandé de porter un sarrau, un tablier ou un autre vêtement jetable de protection.
Protection des mains:	Utiliser des gants imperméables. Il est recommandé de porter des gants en caoutchouc nitrile.
Protection des voies respiratoires:	Un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques peut être admissible dans certaines circonstances lorsque les concentrations aérogènes sont censées dépasser les limites d'exposition. La protection conférée par un appareil respiratoire purificateur d'air est limitée. Utiliser un appareil respiratoire à pression positive en cas de risque de dégagement non contrôlé, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou dans toute autre circonstance où un appareil respiratoire purificateur d'air est susceptible de ne pas offrir une protection suffisante.
Autre équipement de protection:	Respecter de bonnes pratiques d'hygiène industrielle lors de la manipulation de cette matière.
Pictogrammes PPE:	



DIRECTIVES RELATIVES AUX EXPOSITIONS

Crystalline silica (Quartz) :

Directives ACGIH: TLV-TWA: 0.025 mg/m3 Fraction respirable (R)

Portland cement :

Directives ACGIH: TLV-TWA: 10 mg/m3
TLV-TWA: 1 mg/m3 Fraction respirable (R)
Directives OSHA: PEL-TWA: 5 mg/m3 Fraction respirable (R)
PEL-TWA: 50 mppcf Particules/poussières totales (T)
PEL-TWA: 15 mg/m3 Particules/poussières totales (T)

Calcium sulfate :

Directives ACGIH: TLV-TWA: 10 mg/m3 Fraction inhalable (I)

Directives OSHA: PEL-TWA: 15 mg/m³ Particules/poussières totales (T)
PEL-TWA: 5 mg/m³ Fraction respirable (R)

Remarques : Seules les valeurs LEP et VLA établies pour les ingrédients figurent ci-dessous.

SECTION 9 : CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence de l'état physique: Solide ou poudreux.

Couleur: gris

Odeur: Peu odorant à inodore.

Point d'ébullition: > 1832 °F (>1000 °C)

Point de fusion: Aucunes Données.

Gravité spécifique: Aucunes Données.

Solubilité: 0.1 to 1.0% dans l'eau.

Densité de vapeur: Aucunes Données.

Pression de vapeur: Aucune.

Point D'Évaporation: Indéterminée.

pH: Aucunes Données.

Point d'éclair: Aucune information

Méthode de point d'éclair : Aucune donnée disponible.

Température d'auto-inflammation: Aucune donnée disponible.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique: Stable dans des températures et pressions normales.

Polymérisation dangereuse: Ne se produira pas.

Conditions à éviter: Éviter les températures élevées. Éviter tout contact avec des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles: Ne s'applique pas

Produits de décomposition spéciaux: Des oxydes de carbone, des oxydes d'azote et d'autres substances organiques peuvent se former.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Crystalline silica (Quartz):

Numéro RTECS: VV7330000

Inhalation: Inhalation - Rat CTmin - Plus basse concentration toxique publiée : 248 mg/m³/6H [Poumons, thorax et respiration - Autres changements Biochemical - Metabolism (intermediary) - Other proteins Biochemical - Metabolism (intermediary) - Effect on inflammation or mediation of inflammation]
Inhalation - Rat CTmin - Plus basse concentration toxique publiée : 248 mg/m³/6H [Poumons, thorax et respiration - Changes in lung weight Immunological Including Allergic - Increase in cellular immune response Biochemical - Metabolism (intermediary) - Effect on inflammation or mediation of inflammation]
Inhalation - Rat CTmin - Plus basse concentration toxique publiée : 200 mg/kg [Poumons, thorax et respiration - Fibrosis, focal (pneumoconiosis) Poumons, thorax et respiration - Autres changements Métabolisme nutritionnel et général - Changes in iron]
Inhalation - Souris CTmin - Plus basse concentration toxique publiée : 40 mg/kg [Poumons, thorax et respiration - Autres changements]
Inhalation - Souris CTmin - Plus basse concentration toxique publiée : 40 mg/kg [Immunological Including Allergic - Decrease in cellular immune response]
Inhalation - Rat CTmin - Plus basse concentration toxique publiée : 1 mg/kg (RTECS)

Ingestion: Orale - Rat DTmin - Plus basse dose toxique publiée : 120 gm/kg [Système gastro-intestinal - Hypermotilité, diarrhée Système gastro-intestinal - Autres changements] (RTECS)

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité:	Aucune donnée d'écotoxicité n'a été découverte pour ce produit.
Destinée environnementale:	Aucune information environnementale n'a été découverte pour ce produit.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Élimination des déchets:	Consulter les directives US EPA listées dans 40 CFR Partie 261.3 pour obtenir les classifications des déchets dangereux avant toute évacuation. En outre, consulter les exigences ou directives régionales et locales concernant les déchets, s'il y a lieu, pour les respecter. Organiser l'évacuation conformément aux directives de l'EPA et/ou locales et régionales Rincer le fût à trois reprises avant de le recycler, le remettre en état ou l'évacuer. Évacuer l'eau de rinçage d'une manière acceptable du point de vue de l'environnement en accord avec les réglementations de la gestion des déchets en vigueur.
--------------------------	---

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Nom d'expédition DOT:	non réglementé.
Classification de danger DOT:	non réglementé.
Nom d'expédition IATA:	non réglementé.
Numéro ONU IMDG :	non réglementé.

SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SARA:	Ce produit contient des substances chimiques devant être déclarée selon la loi américaine SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986) Title III (40CFR, Part 372).
Proposition 65 de Californie:	La ou les déclarations ci-dessous sont présentées dans le cadre de la loi californienne sur l'eau potable [California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986 (Proposition 65)] : AVERTISSEMENT! Ce produit contient une substance chimique qui, selon le gouvernement de Californie, peut causer le cancer.

Crystalline silica (Quartz) :

État de l'inventaire TSCA:	Énuméré
Canada DSL :	Énuméré

Portland cement :

État de l'inventaire TSCA:	Énuméré
Canada DSL :	Énuméré

Calcium aluminate cement :

État de l'inventaire TSCA:	Énuméré
Canada DSL :	Énuméré

Ethylene vinyl acetate copolymer :

État de l'inventaire TSCA:	Énuméré
Canada DSL :	Énuméré

Aluminum Silicate :

Canada DSL :	Énuméré
--------------	---------

Calcium sulfate :

État de l'inventaire TSCA:	Énuméré
Canada DSL :	Énuméré

Silicon dioxide amorphous :

État de l'inventaire TSCA:	Énuméré
Canada DSL :	Énuméré

SECTION 16 : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Danger pour la santé selon HMIS: 2

Danger d'incendie HMIS: 0

Réactivité selon HMIS: 0

Protection personnelle selon HMIS: X

Fiche signalétique créée le: Mars 03, 2014

Fiche signalétique révisée le: Mars 03, 2014

Déni de responsabilité: Les informations et recommandations figurant dans les présentes sont, au mieux de la connaissance de Sto Corp., exactes et fiables à la date de la publication. Sto Corp. ne garantit pas leur exactitude ou fiabilité, et Sto Corp. ne pourra en aucun cas être tenue responsable de pertes ou dommages dus à leur utilisation. Les informations et recommandations sont soumises à l'attention de l'utilisateur aux fins d'analyse et de vérification, et il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer lui-même que ces informations sont adaptées et complètes eu égard à son utilisation particulière.

Copyright© 1996-2011 Actio Corporation. Tous droits réservés.